

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 21 août 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-19/B-00212, B-00213
Propriétaire(s) : Majed Rostamian et Marzieh Ali Zadeh Gharaee
Emplacement : 285, 287, avenue Zephyr
Quartier : 7 - Baie
Description officielle : lot 15, plan enregistré 229
Zonage : R2F
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chaque moitié de la maison jumelée actuellement en construction.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00212	7,62 m	30,53 m	232,64 m ²	2	287, av. Zephyr, une unité d'habitation
B-00213	7,62 m	30,52 m	232,64 m ²	1	285, av. Zephyr, une unité d'habitation

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.